

comestibilité: collecte de renseignements

L'emploi généralisé des rayonnements ionisants pour la conservation de certains aliments dépendra de la possibilité d'instituer sur le plan international une série d'épreuves permettant de confirmer la comestibilité des produits traités.

Actuellement, plus de quarante pays font de la recherche sur l'irradiation des produits alimentaires; des établissements de vingt pays collaborent à un programme international consistant essentiellement à faire l'essai de divers aliments irradiés pour déterminer leur comestibilité.

L'AIEA et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), par l'intermédiaire de leur Division mixte de l'énergie atomique dans l'alimentation et l'agriculture, ont informé les Etats Membres qu'elles disposent au Siège de l'AIEA d'un service chargé de rassembler et de diffuser une documentation sur les législations nationales relatives à la vente de produits alimentaires irradiés pour la consommation humaine et sur la comestibilité de ces produits.

Des Etats Membres ont déjà fourni une documentation complète à la Division mixte sur leurs législations nationales en la matière. La FAO et l'AIEA se proposent maintenant d'aller plus loin et de s'efforcer de fournir aux Etats Membres, sur demande, les résultats les plus récents sur les études de comestibilité, résultats qui seraient utiles à ceux qui cherchent à obtenir l'autorisation de vendre des aliments irradiés, pour fournir à leurs pouvoirs publics les renseignements que ceux-ci exigent. L'autorisation est généralement obtenue à la suite d'une demande appuyée par les résultats de travaux de recherche effectués dans le pays. Le nouveau service dont il est question devrait permettre aux postulants d'utiliser les résultats obtenus dans d'autres pays, ce qui éviterait la répétition de travaux analogues.

C'est pourquoi la FAO et l'AIEA cherchent à s'assurer la collaboration des autorités compétentes des Etats Membres. En particulier, elles demandent à ces autorités de bien vouloir leur fournir une documentation sur les études de comestibilité déjà effectuées, ou en cours, dans

leurs établissements nationaux. Les renseignements doivent être fournis sous une forme utilisable par un ordinateur et seront groupés dans un index des activités mondiales dans ce domaine.

Le service central en question s'intéresse aux études de nutrition à court ou à long terme faites sur des animaux, y compris les effets éventuels des produits irradiés sur la fonction de reproduction. La documentation reçue sera mise sur demande à la disposition de tous ceux qui pourraient raisonnablement en avoir besoin et leur sera communiquée par l'intermédiaire de leurs gouvernements respectifs.

Le programme international mentionné ci-dessus a été officiellement mis en œuvre le premier janvier de cette année et consiste essentiellement, dans un premier temps, à déterminer la comestibilité des pommes de terre, du blé et produits à base de blé, après irradiation, afin de les faire accepter inconditionnellement en vue de leur consommation. Les études sont effectuées sous contrat dans des laboratoires spécialisés de pays membres de l'OCDE, de l'AIEA et de la FAO; elles sont coordonnées par un petit comité et dirigées par un spécialiste de Karlsruhe (République fédérale d'Allemagne).